



ASSOCIATION LOI 1901- SNLB - Mairie - 56400 LE BONO

<https://www.societenautiquelebono.com/>

AVIS DE COURSE

Rallye sur les Courants du Golfe 2021 du 18 au 20 juin 2021

1- Organisation

Nous attendons, comme chacun, les dispositions décidées par le gouvernement, face à la crise sanitaire, pour le mois de juin. Un évènement comme le nôtre devenant possible, et la FFV donnant le feu vert à la reprise des compétitions, la Société Nautique Le Bono organise donc :

Le Rallye sur les Courants du Golfe 2021 du 18 au 20 juin 2021.

C'est toujours avec un immense plaisir que nous vous accueillons avec convivialité dans ce cadre magnifique, les passionnés de navigation à la voile, de paysages magnifiques, de belles bagarres sur l'eau, de gastronomie, et de convivialité.

2- Règles applicables

La régata est régie par :

- le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) L'usage veut que celui-ci soit prédominant dans le Golfe. Les habitués savent pourquoi, les nouveaux venus le comprennent plutôt assez vite.
- Les règles de course à la voile de la FFV (RCV 2021-2024) et les règles ISAF en cours.
- Les règles de la classe Monotype 7m50/M750
- les instructions de course, leurs annexes et avenants éventuels. Les concurrents doivent être attentifs sur ces derniers points car les parcours étant établis en fonction des vents et des courants, il est nécessaire qu'au moins un des membres de l'équipage écoute avec la plus vive attention, lors de l'annonce du briefing, les modifications apportées. Cela dérouté l'habitué des parcours « banane » mais l'adaptation immédiate des parcours aux conditions locales est le seul moyen de leur rendre cette émotion indescriptible si l'on ne l'a pas vécue.





ASSOCIATION LOI 1901- SNLB - Mairie - 56400 LE BONO

<https://www.societenautiquelebono.com/>

3- Admissibilité

La régata est ouverte aux Monotypes 7m50 et aux M750 armés avec le matériel de sécurité conforme à la navigation inférieure à 2 miles.

Pour chaque bateau, il est vivement recommandé d'être équipé d'une VHF portable, une carte du Golfe protégée par un étui étanche transparent, un crayon et une gomme. Un équipage de deux personnes minimum est exigé.

4- Inscriptions

Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'inscription (règle 76.1 des RCV) Là, il faut vraiment exagérer car ce n'est pas du tout l'esprit de notre club. Un espace quarantaine peut toutefois être organisé, vraisemblablement à une unanimité écrasante.

Les inscriptions se feront par mail, avec un formulaire spécifique, qui sera communiqué au Club M750.

5- Droits à payer

L'inscription à payer est de 120 euros par bateau.

Afin d'assurer un certain confort aux équipages, les repas des vendredi, samedi et dimanche midi sont organisés au prix de 15 euros par repas et par personne, livrés sur

place où que vous soyez dans le Golfe. (Sauf au fond de l'eau, il y a des limites ...)

Gratuité des ports Il est de plus en plus compliqué pour toute manifestation de l'obtenir ! Nous nous sommes organisés pour trouver, comme d'habitude, la meilleure solution pour des mouillages gratuits et sécuritaires.

Les bateaux seront accueillis sur corps-morts dans la rivière d'Auray, pour les nuits de vendredi et samedi

Il est vivement recommandé de procéder aux règlements par virement bancaire.

6- Programme

Tous les bateaux sont attendus le vendredi 18 juin au port du Bono, pour 9h00, pour la mise à l'eau.

Suivie d'un repas sur place avec briefing à 13h00.

13H30 embarquement des équipages pour une ou deux courses.





ASSOCIATION LOI 1901- SNLB - Mairie - 56400 LE BONO

<https://www.societenautiquelebono.com/>

Samedi 19 juin : Briefing à 8H30, deux courses le matin

Pause pique nique, briefing, 14H00 une ou deux courses à suivre.

Dimanche 13 septembre : briefing à 9h00 une ou deux courses.

Arrivée à partir de 12H30 pour sortie de l'eau, repas, remise des prix sur le port du Bono.

Pour la suite, vous restez maîtres de vos parcours. Bonne route et merci à ceux qui auront fait le trajet.

7- Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

8- Instructions et parcours

Les instructions de course et annexes éventuelles seront remises lors de l'inscription définitive sur le port du Bono.

Les parcours seront donnés oralement au cours des briefings. Prière d'y être attentif

(Nous avons des noms de distraits- pour cela voir directement avec les trésoriers)